

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 décembre 2016	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	14 décembre 2016	En exercice: 50 Présents : 43 Votants : 47

Séance du 20 décembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy Bourras, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Serge BLOUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Patrice CHASSERY
M. Gilles Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : intégration de contrats de gaz naturel au Groupement de Commandes d'Achat d'Energies coordonné par le SIEEEN (syndicat intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre)

Objet : intégration de contrats de gaz naturel au Groupement de Commandes d'Achat d'Énergies coordonné par le SIEEEN (syndicat intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre)

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, ci-jointe en annexe,

Considérant que conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation, les contrats de gaz d'une puissance souscrite supérieure à 30 MWh (mégawatheure) sont supprimés depuis le 31 décembre 2015,

Considérant que pour maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est dès à présent souhaitable d'anticiper cette échéance en s'organisant pour recenser ses besoins et préparer ses marchés en vue de conclure de nouveaux contrats. Cette mission repose sur le respect des règles de la commande publique, ainsi que sur de solides connaissances du secteur de l'énergie.

Considérant que le SIEEEN s'est associé aux sept autres syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, et ont décidé de créer un groupement de commandes d'achat d'énergies et services associés qui se veut ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la Région Bourgogne Franche-Comté.

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien avait adhéré à ce groupement de commandes par délibération en date du 6 novembre 2014 et d'y intégrer une partie de ses contrats de gaz.

Vu la réunion du conseil des maires du 8 décembre 2016,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré : à l'unanimité,

intègre le contrat listé en annexe à la présente délibération au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

autorise le président ou son représentant à signer le contrat constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce groupement de commandes.



Pour copie conforme,
Pour le Président,
Le Délégué,
Catherine DECUYPER

Date de réception
par la Préfecture : 23/12/16

date de publication : 23/12/16

